



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

Mandat
du
Groupe de référence pour l'éducation en vue du développement durable (GREDD)
pour l'année 2010

Le Bureau de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin,
vu l'article 36, alinéa 3 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996,
vu le chapitre 15 du Programme d'activité de la CIIP 2009-2012,
vu la mission générale de coordination du secrétariat général de la CIIP,

arrête :

Article premier : Sous la dénomination de *Groupe de référence pour l'éducation en vue du développement durable (GREDD)*, une commission non permanente est instituée en tant qu'organe de proposition et de référence au plan scientifique et didactique dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable.

Art. 2 : Le *Groupe de référence pour l'éducation en vue du développement durable* est chargé des tâches suivantes :

- a) Définition d'un *concept de l'éducation en vue du développement durable* s'appuyant notamment sur les documents élaborés antérieurement par la CIIP ainsi que sur les travaux réalisés sur le plan suisse dans le cadre de la CDIP.
- b) Définition de critères de qualité en EDD, en collaboration avec la commission romande d'évaluation des ressources et projets didactiques.
- c) Sur la base du concept (point a), définition des besoins en matière de ressources didactiques à mettre à disposition des écoles, en collaboration avec la Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques. Le travail devrait s'orienter vers la mise à disposition d'une "boîte à outils EDD" qui donne envie à chaque enseignant d'y puiser des ressources.
- d) Suivi des travaux menés au plan romand, notamment dans le cadre du projet de Plan d'études romand (PER) et coordination avec les travaux menés au plan suisse.
- e) Information sur les projets EDD menés dans le domaine scolaire en Suisse romande en particulier dans le cadre de la décennie de l'ONU.
- f) Préparation de propositions ou de projets de recommandations à l'intention de la CIIP.
- g) Proposition de mandats pour des groupes de travail temporaires ou des mandats d'expertise.
- h) Orientation de la Conférence sur les questions touchant au domaine de l'éducation en vue du développement durable – avis sur tout projet présenté par le secrétariat général.

- i) Organisation d'un *Forum EDD* en collaboration avec les deux Fondations (FED et FEE) tous les deux ans.

Art. 3 : Le *Groupe de référence pour l'éducation en vue du développement durable* réunit les personnes suivantes :

- Un membre du groupe Ressources du secrétariat général.
- Deux chefs de service d'enseignement.
- Un formateur d'une Haute Ecole Pédagogique.
- Un spécialiste universitaire.
- Un représentant de la FEE.
- Un représentant de la FED.
- Le collaborateur scientifique du secrétariat général de la CIIP en charge du dossier.
- Un représentant du domaine de l'économie.
- Un représentant du domaine de la santé.
- Deux enseignants désignés par le Syndicat des enseignants romands (SER).

Art. 4 : ¹La présidence est confiée à l'un des membres. Le secrétariat scientifique est assuré par le Secrétariat général de la CIIP.

Art. 5 : Le GREDD se réunit en principe quatre fois par année. Il remet un rapport annuel sur ses travaux.

Art. 6 : Sous réserve de l'accord du secrétaire général de la CIIP et des disponibilités budgétaires, le GREDD peut confier à des experts extérieurs des mandats d'étude temporaire sur des questions spécifiques.

Art. 7 : Les membres du GREDD bénéficient d'une indemnité de séance et du remboursement des frais de déplacement conformément à la Directive de la Conférence du 22 novembre 1996.

Art. 8 : Le mandat du GREDD échoit au 31 décembre 2010. Il peut être reconduit par la CIIP.

Art. 9 : La présente décision entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et échoit le 31 décembre 2010.

Neuchâtel, le 12 février 2010

Pour le Bureau de la Conférence

Elisabeth Baume-Schneider
Présidente



Christian Berger
Secrétaire général

